

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022 – 16/03/2022 – 1

### *Election du bureau de l'Université de Bourgogne*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne, notamment l'article 14

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 10 Membres représentés : 9 Total : 19	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 1</b>  <b>Suffrages exprimés : 18</b>  <b>Pour : 18</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la composition du bureau de l'Université de Bourgogne :**

**Monsieur Cédric DEMONCEAUX**, vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et l'apprentissage

**Monsieur Alexandre FOURNIER**, vice-président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes

**Monsieur Laurent GAUTIER**, vice-président délégué à la valorisation de la recherche

**Monsieur Fabrice HERVÉ**, vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements

**Madame Sophie MORLAIX**, vice-présidente déléguée en charge des licences et des masters

**Monsieur Pascal NEIGE**, vice-président délégué à la recherche

**Monsieur Philippe PERROT**, vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des campus territoriaux

**Madame Emmanuelle PUCÉAT**, vice-présidente déléguée à la coordination de la recherche et de la formation

**Monsieur Alexis de ROUGEMONT**, vice-président délégué au pilotage

**Monsieur Maxence ROULLIAT**, vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

**Madame Édith SALES-WUILLEMIN**, vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail

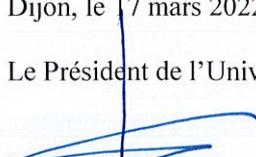
**Monsieur Tadeusz SLIWA**, vice-président délégué aux politiques culturelles

**Monsieur Stéphane TIZIO**, vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale

**Monsieur Grégory WEGMANN**, vice-président délégué à la politique européenne et internationale

Dijon, le 17 mars 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement